

REGARD : LE DÉPARTEMENT TÉLÉTEL



Jean-Paul Cottet : « Téléétel plus important que le métro ».

CONTACT 13 : Jean-Paul COTTET, vous êtes à la tête du département Téléétel. Un département assez jeune, je crois, et c'est d'ailleurs pour cela que nous aimerions mieux le connaître.

Jean-Paul COTTET : En effet, le département Téléétel ML17 est jeune de par sa date de création, le 15 janvier 1983, mais également par sa moyenne d'âge qui n'y est que de 34 ans. C'est normal puisque nous avons fait

appel au volontariat pour le constituer et que les tâches qui lui incombent supposent une grande disponibilité du personnel.

C. 13 : Quelle est votre mission principale ?

J.-P. C. : La principale mission du département Téléétel est de mettre en place un service d'une qualité irréprochable, l'annuaire électronique, et de réussir l'arrivée des minitels dans les foyers marseillais. Ce sera un événement majeur pour les Marseillais, plus important que la construction du métro. De plus, j'ai également comme mission de coordonner le développement de l'annuaire électronique sur la région.

C. 13 : Pourquoi créer un département nouveau pour, somme toute, un simple nouveau produit ?

J.-P. C. : Plus qu'un département, il s'agit d'une structure projet et Téléétel n'est pas un produit nouveau comme les autres. Des moyens financiers importants y seront consacrés dans les deux années à venir. Il s'agit en quelque sorte de mettre en place un deuxième téléphone. Dans les autres régions touchées par l'annuaire électronique on retrouve la même structure projet que celle de ML17.

C. 13 : Mais est-ce que ML17 n'a pas été créé trop tôt ?

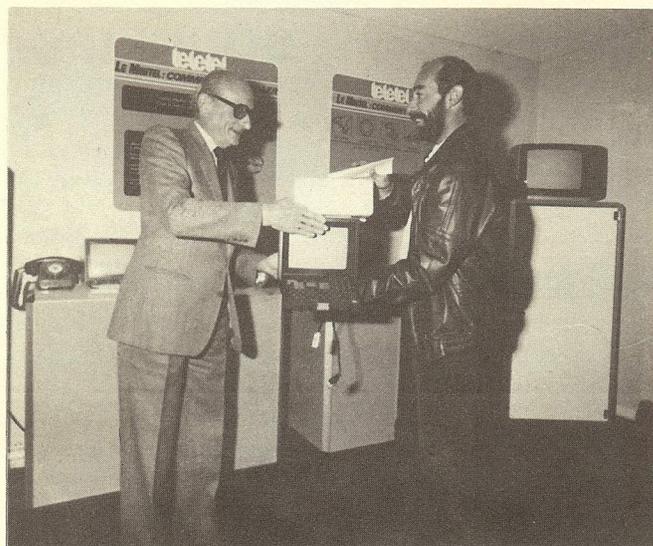
J.-P. C. : Le département Téléétel a été créé en janvier 1983, soit moins d'un an avant l'ouverture du service annuaire électronique, mais son effectif a été complet seulement en septembre 83. Le département aurait sans doute dû être créé plus tôt, mais la constitution d'une structure efficace nécessite du temps. Par comparaison, sachez qu'à Rennes, à Amiens ou à Paris la même structure projet a mis deux fois plus de temps pour aboutir à un résultat équivalent. C'est tout à l'honneur de notre personnel.

C. 13 : Parlons de vos moyens.

J.-P. C. : Les moyens humains du département sont d'environ 35 personnes en comptant l'équipe chargée du Centre Annuaire Electronique de Saint-Mauront. Le budget d'investissement représente pour 1984 le tiers du budget de la DOT Marseille. Il sera essentiellement consacré à l'achat des minitels, 100.000 fin 84, et à la mise en place du réseau.

C. 13 : Quels sont vos objectifs et peut-on enfin annoncer l'annuaire électronique aux abonnés des Bouches-du-Rhône ?

J.-P. C. : Le département Téléétel a une dizaine d'objectifs majeurs :



Remise du premier minitel.

- La mise à jour des fichiers
- La qualité du service annuaire électronique
- L'efficacité du réseau
- La mise en œuvre du Centre Annuaire Electronique de Saint-Mauront
- L'information des agents des Télécommunications
- La Télématisation de nos services
- Le développement des autres services Téléétel
- La distribution des terminaux
- Le développement de la Carte à Mémoire
- L'ouverture à Marseille d'un Centre de Promotion de la Télématique.

Les objectifs de l'année 1983 sont en passe d'être atteints. L'annuaire électronique des Bouches-du-Rhône est consultable à Marseille depuis le 14 novembre et les premiers minitels ont été distribués dès le lendemain. Nous en avons distribué plus d'un millier en dix jours et nous pensons atteindre les 5.000 minitels à la fin de l'année.

Mais ceci n'est que la partie visible. Cette réussite, remarquable, puisque nous avons respecté les dates fixées en début d'année, n'a été possible que par la persévérance du personnel, du département Téléétel bien sûr, mais également des Agences qui ont largement participé à la mise à jour du fichier des abonnés, et des CPE qui ont normalisé le réseau.

C. 13 : Est-ce que cette distribution rapide de centaines de milliers de terminaux ne va pas poser des problèmes de trafic, de stocks ou autres ?

J.-P. C. : Le département Téléétel a comme mission de prévoir l'avenir. Il doit aider la DOT, les départements et les EOT à mettre en œuvre l'annuaire électronique chacun en ce qui le concerne. Les hypothèses et les calculs effectués permettent aux autres départements de ne pas être confrontés à des problèmes insolubles. Ainsi l'écoulement du trafic Téléétel a-t-il été pris en compte ainsi que la gestion des matériels. Pour la distribution des minitels et l'information des usagers, il faudra une vingtaine de personnes en permanence.

.../...